

Fondements romains du droit privé

NOM : Füer.....

Session de juin 2017

Prénom : David 16-309-965.....Place n° : Lettre de la série QCM : A

Nombre de points :

Note :

4 + 26 + 12,5 = 42,5
6 Excellent

CETTE EVALUATION SE COMPOSE DE 9 PAGES AU TOTAL :

- 1 PAGE DE GARDE [1 PAGE]
- 1 CAS AYANT POUR REPONSES DES QCM [1 PAGE]
- 1 CAS DONT LES REPONSES SONT A DEVELOPPER [2 PAGES]
- 16 QUESTIONS SOUS FORME DE QCM [3 PAGES]
- +
- 2 PAGES ANNEXES AVEC LES GRILLES QCM [2 PAGES]

1. L'examen dure deux heures. Aucune documentation n'est autorisée.
2. Les réponses à développer doivent être précises, exhaustives et rédigées (au stylo) de manière facilement lisible sous forme de phrases complètes et motivées.
L'espace entre les questions est en principe suffisant pour y inscrire la réponse.
3. Quant aux QCM, vérifiez que vos grilles correspondent à votre série et aux exercices. Chaque question contient aucune, une seule ou plusieurs bonne(s) réponse(s).
Cochez uniquement la/les réponse(s) correcte(s) en évitant toute rature ou correction.
Des points négatifs seront attribués aux réponses erronées.

BONNE CHANCE !

CAS I

Pour chaque proposition, veuillez indiquer par une croix, sur la grille annexée, la ou les réponse(s) vraie(s).

Des points négatifs seront attribués aux réponses erronées !

AMOROSUS, qui porte la belle FLAVIA dans son cœur, veut lui faire une surprise pour son anniversaire.

Il décide de préparer un grand gâteau avec vingt bougies, mais n'a rien à la maison. Il demande à la voisine douze œufs et un kilo de farine blanche. Il promet à la voisine de lui rendre le lendemain des œufs et de la farine de même quantité et qualité.

1) De quel type de contrat s'agit-il ?

- a) Contrat de location (*locatio-conductio*)
- b) Contrat de prêt à usage (*commodatum*)
- c) Contrat de fiducie (*fiducia*)
- d) Contrat de gage (*pignus*)

2) Par rapport aux œufs et à la farine AMOROSUS sera :

- a) Possesseur
- b) Propriétaire
- c) Détenteur
- d) Sans droit réel

N'ayant pas de nappe blanche, AMOROSUS va chez l'épicier du coin, qui lui met gratuitement à disposition une nappe. AMOROSUS s'engage à la lui rendre après la fête.

3) De quel type de contrat s'agit-il ?

- a) Contrat de location (*locatio-conductio*)
- b) Contrat de prêt à usage (*commodatum*)
- c) Contrat de fiducie (*fiducia*)
- d) Contrat de gage (*pignus*)

4) Par rapport à la nappe, AMOROSUS sera :

- a) Possesseur
- b) Propriétaire
- c) Détenteur
- d) Sans droit réel

5) Pendant la fête, le convive BIBI s'enivre et déchire la nappe.

- a) L'épicier peut demander à BIBI de lui payer le prix de la nappe
- b) AMOROSUS n'a pas d'obligation envers l'épicier
- c) L'épicier peut demander à AMOROSUS de lui payer le prix de la nappe
- d) BIBI ne doit rien, parce qu'il a agi en état d'ivresse

CAS II

Le riche sénateur romain CASTOR remet au jeune berger AREPO une vaste prairie à titre précaire durant tout l'été. AREPO peut y cultiver des légumes et y faire paître sa vache mais devra rendre le pré au premier jour de l'automne.

6.5

- A. Anxieux de nature, le riche sénateur CASTOR craint que son terrain ne lui soit pas rendu à la date convenue. Vous sachant au bénéfice d'une formation en droit, il vous demande de lui expliquer en détails en quoi consiste leur relation juridique et de quelle manière il pourrait, au besoin, obliger AREPO à rendre le terrain.

Il s'agit ici d'un precarium, ce qui n'est pas un contrat, mais est assez similaire avec le contrat du prêt à usage. Dans le precarium, le precarius dans (propriétaire) remet la possession d'un terrain au precariste pour une certaine durée. En principe, la co-possession n'est pas tolérée dans le droit romain, à l'exception de deux cas de figure, soit celui du voleur et celui du precariste. Donc, bien qu'il ait cédé la possession au precariste (qui sera possesseur au nom d'autrui privilégié), le precarius dans propriétaire conserve lui aussi la possession. *

En l'espèce, Castor est le propriétaire (precarius dans) et donc toujours possesseur et Arepo est le precariste, donc possesseur au nom d'autrui privilégié.

Castor étant possesseur et propriétaire, il aura 2 actions à sa disposition. L'une liée à la possession et l'autre à la propriété. Il pourra donc intenter un interdit restitutorius (qui est englobé dans les interdits possessoires) ou une rei vindicatio (action en revendication de propriété) afin de contraindre Arepo de lui rendre son terrain.

* Le precariste a comme obligation d'user la chose conformément à ce qui a été convenu, soit ici de faire pousser des légumes et faire paître une vache et de rendre le terrain dès la survenance du terme.

- B. Bien qu'ayant parfaitement compris vos explications, le sénateur CASTOR décide de se rendre à proximité de la prairie dans le but de vérifier que l'utilisation qu'en fait AREPO est conforme à ce qu'ils avaient prévu. CASTOR fait le trajet avec son char à toute vitesse en employant un sentier pourtant réservé aux piétons. Malheureusement, une large portion du sentier cède sous le poids de l'attelage et provoque un glissement de terrain qui enfouit sous les gravats la grange que l'agriculteur ANDREA avait fait construire en contrebas.

7.5

Désirant faire réparer sa grange au plus vite, ANDREA vous demande de lui expliquer la relation juridique entre lui-même et CASTOR.

Il s'agit ici d'un quasi-contrat découlant de la Lex Aquilia qui s'impose à Castor, même si celui-ci n'est pas d'accord. C'est la responsabilité aquilienne, et ici, ce sera le chapitre 3 de cette Lex Aquilia qui va nous intéresser. Il y a plusieurs conditions afin que celle-ci (L'attribution de biens) s'applique, il faut tout d'abord un dommage, un acte dommageable et un lien de causalité entre les deux et une faute. Puis viennent le calcul du dommage. L'et illicite

En l'espèce, il y a bien un dommage, car la grange d'Andrea est détruite, donc cela affecte et le bien en soi et le patrimoine d'Andrea qui devra engager des réparations. Il y a également un acte dommageable, car rouler à toute vitesse sur un chemin réservé aux piétons est dommageable et, en plus de cela, c'est illicite, car contraire à la loi, puisque le chemin était réservé aux piétons. Le fait de rouler trop vite sur ce chemin a engendré le glissement de terrain ayant détruit la grange d'Andrea; le lien de causalité est donc donné (non corpore non corpori). Pour analyser la condition de la faute, il faut regarder ce qu'un homo diligens (l'onus vir, homme de bien) aurait fait. N'ayant pas de pression particulière pour rejoindre le terrain, un onus vir n'aurait, premièrement, pas roulé trop vite et, deuxièmement, pas emprunté un chemin réservé aux piétons. La faute de Castor est donc donnée. Par conséquent, Castor aura une responsabilité aquilienne. S'agissant d'un dommage non corpore non corpori, l'action utilis sera ouverte à Andrea afin de se faire indemniser par Castor. Pour le calcul du dommage, Andrea pourra demander la valeur du marché (pour sa grange) la plus haute durant les 30 jours précédant le dommage.

C. Dans les jours qui suivent, ANDREA entreprend plusieurs démarches pour faire réparer sa grange.

Dans un premier temps, l'agriculteur ANDREA contacte un dénommé HORTUS pour nettoyer tous les gravats. Les deux hommes conviennent qu'HORTUS déploiera son activité durant une dizaine d'heures sur les lieux du sinistre et sera rémunéré par ANDREA à hauteur de 5 sesterces par heure.

5,5

Veillez expliquer en détails la nature et les caractéristiques de la relation juridique liant ANDREA à HORTUS.

Il s'agit ici d'un contrat de travail (locatio operarii), soit d'un contrat consensuel synallagmatique parfait bilatéral de bonne foi par lequel le locator (travailleur) remet sa force de travail dans les mains du conductor (patron) contre rémunération de sa part.

En l'espèce, Andrea est le patron et Hortus est le travailleur.

Le travailleur a une obligation de moyen et non de résultat, c'est-à-dire qu'il doit tout mettre en oeuvre (compétences, habiletés, force de travail, etc) pour arriver à l'objectif fixé par le patron (ici, ramasser tous les gravats), mais s'il n'y arrive pas malgré avoir tout fait pour, son obligation sera accomplie. Il doit également suivre les instructions du patron.

Le patron a l'obligation de payer le travailleur selon ce qui a été convenu (ici, 5 sesterces par heure)*.

Si le travailleur (Hortus) ne respecte pas ses obligations, le patron (Andrea) pourra intenter contre lui l'actio conducti afin de se faire indemniser et de réparer d'éventuels dommages subis.

Si le patron (Andrea) ne respecte pas ses obligations, le travailleur (Hortus) pourra intenter contre lui l'actio locati afin de se faire payer.

* En l'espèce, Hortus devra donc faire tout ce qui est en son pouvoir afin de nettoyer tous les gravats, mais s'il n'y arrive pas malgré cela, son obligation sera tout de même accomplie. Quant à lui, Andrea devra le payer 5 sesterces par heure, donc, au total, cela fera une cinquantaine de sesterces.

D. Dans un deuxième temps, l'agriculteur ANDREA prend contact avec le maçon MURATOR afin que celui-ci répare les murs de pierres et la toiture en tuiles qui ont été en partie détruits suite au glissement de terrain.

6,5

Il est convenu que MURATOR érige de nouveaux murs en ciment et remplace l'ensemble des poutres et des tuiles du toit. En contrepartie, ANDREA s'engage à lui verser une rémunération forfaitaire de 200 sesterces.

Veillez préciser en détails la nature et les caractéristiques de la relation juridique liant ANDREA à MURATOR.

Il s'agit ici d'un contrat d'entreprise (locatio operis), soit d'un contrat consensuel synallagmatique parfait bilatéral de bonne foi par lequel le conductor (entrepreneur) s'engage à réaliser un ouvrage pour le locator (maître d'ouvrage) avec, en principe, le matériel remis par ce dernier, conformément à ses instructions et contre paiement de sa part.

En l'espèce, Murator est l'entrepreneur et Andrea est le maître d'ouvrage. L'entrepreneur a comme obligation de réaliser l'ouvrage convenu; il a ici une obligation de résultat et non de moyen, donc la chose doit être conforme à ce qui a été convenu, c'est-à-dire aux instructions du maître d'ouvrage. Il répond donc de la qualité et doit garantir contre les vices cachés. Son obligation sera accomplie dès que le maître d'ouvrage aura accepté la chose.

Le maître d'ouvrage a comme obligation de payer ce qui a été convenu. En outre, il doit, en principe, fournir le matériel utile à la réalisation de l'ouvrage et il sera tenu d'accepter la chose si elle est conforme à ce qui a été convenu.

En l'espèce, Murator devra donc ériger des nouveaux murs en ciment et remplacer l'ensemble des poutres et des tuiles du toit en garantissant la qualité de son travail. Andrea devra rémunérer Murator de 200 sesterces, si son ouvrage est conforme à ce qui a été convenu et sera tenu d'accepter l'ouvrage à cette même condition. (Murator)

Si l'entrepreneur ne respecte pas ses obligations, le maître d'ouvrage (Andrea) pourra intenter contre lui l'actio locati afin de se faire indemniser et de réparer d'éventuels dommages.

Si le maître d'ouvrage (Andrea) ne respecte pas ses obligations, l'entrepreneur (Murator) pourra intenter contre lui l'actio conducti afin de se faire payer.

QUESTIONS A CHOIX MULTIPLES

Pour chaque proposition, veuillez indiquer par une croix, sur la grille annexée, la ou les réponse(s) vraie(s).

Des points négatifs seront attribués aux réponses erronées !

1) **Le Corpus iuris civilis de Justinien se compose :**

- a) Du *Codex Iustinianus*.
- b) Des *Novellae*.
- c) Des *Digesta*.
- d) Du *Codex Theodosianus*.

2) **Les Douze Tables :**

- a) Ont été promulguées à la fin de la République romaine.
- b) Sont les toutes premières lois écrites que les Romains appliquèrent.
- c) Avaient pour but d'assurer une certaine publicité des normes juridiques en vigueur.
- d) Régissent uniquement les délits contre la personne.

3) **En droit romain, la dissolution du mariage :**

- a) Est juridiquement prohibée.
- b) Nécessite obligatoirement l'accord d'un magistrat.
- c) Nécessite obligatoirement l'accord du *pater familias*.
- d) Intervient en cas de cessation de la vie commune.

4) **Sont une source dite formelle du droit romain :**

- a) Les lois.
- b) Les constitutions impériales.
- c) Les réponses des jurisconsultes (*responsa*).
- d) L'Edit perpétuel du préteur.

5) **A propos de la capacité civile :**

- a) Le droit romain connaît l'institution de la déclaration d'absence.
- b) En droit romain, comme en droit suisse, l'enfant qui n'est pas encore né (*nasciturus*) ne peut déjà être provisoirement sujet de droit.
- c) L'esclave a le statut de *sui iuris*.
- d) Les enfants de la famille ne sont plus soumis à la puissance de leur père dès leur émancipation.

6) **Est possesseur en droit romain :**

- a) Celui qui trouve un porte-monnaie qu'il veut remettre à son propriétaire.
- b) Celui dans la poche duquel on met un objet sans qu'il ne s'en aperçoive.
- c) Celui qui oublie de restituer l'objet trouvé.
- d) Celui qui, étant locataire, sous-loue une chambre à un tiers.

7) **A propos des « choses » en droit romain (*res, corpus*) :**

- a) Les choses de droit divin comprennent les choses religieuses uniquement.
- b) Le raisin, l'huile et l'argent sont des choses consommables, mais pas fongibles.
- c) Le transfert de la chose accessoire entraîne nécessairement celui de la chose principale.
- d) Un troupeau de moutons est une chose simple.

8) **Concernant les servitudes en droit romain :**

- a) Les servitudes ne consistaient jamais en un devoir de faire quelque chose.
- b) Quant à une même servitude, un fonds pouvait être à la fois servant et dominant.
- c) Il était possible de constituer une servitude sur une servitude.
- d) Pour constituer une servitude, il fallait uniquement une condition de durée.

9) **A propos de l'usufruit :**

- a) L'usufruitier était propriétaire de la chose grevée d'usufruit.
- b) L'usufruitier pouvait louer l'objet grevé d'usufruit à autrui.
- c) L'usufruit était transmissible aux héritiers de l'usufruitier.
- d) L'usufruitier pouvait vendre l'exercice du droit à un tiers.

10) **La spécification (*specificatio*) :**

- a) La spécification était un moyen d'acquisition de la possession exclusivement.
- b) Le spécificateur de mauvaise foi était assimilé à un voleur.
- c) Après la *specificatio*, le propriétaire de la matière n'avait plus aucune action.
- d) Elle a alimenté de vives controverses doctrinales relatives à la détention.

11) **S'agissant du contrat de société :**

- a) Le contrat de société était nécessairement un contrat synallagmatique parfait.
- b) Tout associé devait fournir un apport consistant exclusivement en nature.
- c) Il était obligatoire que dettes et bénéfices soient répartis inégalement entre associés.
- d) L'exclusion d'un associé n'engendrait pas nécessairement la dissolution de la société.

12) **A propos des contrats *re* :**

- a) Le contrat de prêt à consommation (*mutuum*) impliquait que la propriété n'était pas transférée à l'emprunteur.
- b) Le contrat de prêt à usage (*commodatum*) impliquait le transfert de propriété de la chose prêtée à l'emprunteur.
- c) Le contrat de prêt à consommation faisait bénéficier le prêteur de l'action en revendication à l'issue du contrat.
- d) Le contrat réel était constitué par la remise effective de la chose.

13) **Le contrat de mandat (*mandatum*) :**

- a) Ce contrat était qualifié de bilatéral parfait.
- b) Seul le mandant était au bénéfice d'une action du mandat au sens strict (*actio mandati directa*).
- c) Le mandat était par principe valable s'il n'était pas gratuit, sauf disposition contraire des parties.
- d) Lors de la conclusion d'un contrat avec un tiers pour le compte du mandant, seul le mandataire est directement engagé.

14) **S'agissant des délits :**

- a) L'action pour vol permettait de réclamer une peine pécuniaire à concurrence du simple du prix de la chose volée.
- b) Par définition, le voleur utilise la violence contre la victime pour arriver à ses fins.
- c) Pour récupérer la chose volée, son légitime propriétaire pouvait intenter notamment l'*actio furti*.
- d) Une injure relevait cumulativement d'une atteinte à la dignité et à la réputation du lésé.

15) **L'enrichissement illégitime en droit romain :**

- a) L'action personnelle à intenter pour faire valoir l'enrichissement était en général la *condictio*.
- b) Cette action était subsidiaire aux autres actions ordinaires.
- c) L'action en répétition de l'indu (*condictio indebiti*) était un cas d'enrichissement illégitime.
- d) Celui qui recevait sciemment un indu commettait un vol (*furtum*).

16) **La responsabilité aquilienne :**

- a) La notion d'illicéité n'était pas définie dans la *lex Aquilia*.
- b) La faute exigeait du juge qu'il vérifie si la personne aurait dû agir autrement.
- c) Elle réglait la réparation du dommage infligé aux biens d'autrui.
- d) Elle était à l'origine une responsabilité pour faute.

Code candidat 1 6 3 0 9 9 6 5

Nom F Ü R E R

Prénom D A V I D

Remarques :

JUIN 2017 : SERIE A / CAS 1

Cette fiche doit être remplie avec un stylo ou feutre noir.
Indiquez votre code d'étudiant/e sans tiret.
Indiquez votre nom et prénom en lettres majuscules.

Vous devez cocher à l'intérieur des cases sans les dépasser de la manière suivante.



	A	B	C	D
Q1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Code candidat 1 6 3 0 9 9 6 5

Nom F Ü R E R

Prénom D A V I D

Remarques :

JUIN 2017 : SERIE A / CAS 3

Cette fiche doit être remplie avec un stylo ou feutre noir.
Indiquez votre code d'étudiant/e sans tiret. Indiquez votre nom et prénom en lettres majuscules.
Vous devez cocher à l'intérieur des cases sans les dépasser de la manière suivante.
☒ ■

	A	B	C	D
Q1	☒	☒	☒	☐
Q2	☐	☒	☒	☐
Q3	☐	☐	☐	☒
Q4	☒	☒	☐	☒
Q5	☐	☐	☐	☒
Q6	☐	☐	☐	☐
Q7	☐	☐	☐	☐
Q8	☒	☐	☐	☐

	A	B	C	D
Q9	☐	☐	☐	☒
Q10	☐	☒	☐	☐
Q11	☐	☐	☐	☐
Q12	☐	☐	☐	☒
Q13	☐	☒	☐	☒
Q14	☐	☐	☒	☒
Q15	☒	☒	☒	☒
Q16	☐	☒	☒	☒